

Solaire : une nouvelle entreprise mise sur le tiers-investissement



© Fly_and_Dive

Un nouvel acteur émerge dans le marché français du solaire en tiers-investissement. Le 11 juin, Générale du solaire, exploitant de centrales photovoltaïques, et Antargaz Énergies, fournisseur de gaz auprès d'entreprises et de collectivités, ont annoncé la création d'une entreprise jointe « à 50-50 » baptisée AntarSolaire.

« Les clients d'Antargaz disposant de foncier éligible pour des projets solaires (bâtiments agricoles, projets d'agrivoltaïsme, friches industrielles, parkings, etc.) pourront se voir verser un complément de revenus ou se faire financer un bâtiment gratuitement, en l'échange de la mise à disposition de leur site pour la construction [par Générale du solaire ; NDLR] d'une centrale solaire, et seront accompagnés pour la réussite de leur projet photovoltaïque (de l'étude de la faisabilité à l'obtention des permis nécessaires, au financement, à la construction et l'exploitation de la centrale solaire) », expliquent les deux nouveaux partenaires. L'idée étant de produire de l'électricité solaire à injecter dans le réseau ou à autoconsommer localement.

Pour Daniel Bour, président de Générale du Solaire et du syndicat Enerplan, ce nouveau partenariat compte, d'un côté, sur la « *présence territoriale très forte* » d'Antargaz Énergies et, de l'autre, sur « *l'expérience pour développer et exploiter des centrales solaires sur toitures et au sol* » de sa société. AntarSolaire se fixe l'objectif d'atteindre ainsi, d'ici trois ans, un rythme d'installation de 100 mégawatts (MW) par an. Et pour y parvenir, elle compte sur le recrutement « *d'une trentaine de collaborateurs* ».



Félix Gouty, journaliste
Rédacteur spécialisé